



Conseil Municipal du 5/02/2026



Le jeudi 5 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Convocation du : 28/01/2026, affichée le même jour.

Présents : GONCALVES Nicolas, CETRE Éliane, MONTEVECCHIO Patrick, CZECH Nathalie, VEILLARD Gwladys

Conseillers en exercice : 7 **Présents :** 5 **Absent excusé :** 2 **Pouvoir :** 0 **Personnes extérieur au conseil :** 4

Secrétaire de séance : VEILLARD Gwladys

Après l'émargement de la feuille de présence, la séance est ouverte à : 20h21

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande s'il y a possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour : le remboursement des colis de Noël à Mr JUGE Guilhem.

✓ **Validé 5 voix pour**

Ensuite il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente réunion.

Aucune remarque n'étant formulée, les élus valident à l'unanimité le procès-verbal.

2026.01 DEVIS POUR LES ROUTES

Suite au dernier conseil du 18 décembre 2025, le maire avait soumis un devis au conseil pour de la réparation de route sur pratiquement tout le village, y compris la route des « Chamois » qui devient très accidentée.

Le conseil trouvait ce devis correct mais demandait, au vu du montant final, un petit geste de la part de l'entreprise qui va réaliser les travaux. Au lieu de descendre le montant, nous avons augmenté les réparations à faire en ajoutant la route de « Méhaut » qui n'avait pas été devisé initialement.

Une personne du village a volontairement mis de la bombe de peinture sur la route rue de l'église pour montrer les trous en formation à deux reprises. Une visite en mairie un mercredi matin ou une sollicitation d'un membre du conseil aurait été plus citoyenne. Nous ne pouvons pas et surtout nous n'avons pas le droit de réaliser des actes de ce genre sur la voie publique.

Le nouveau devis, d'un montant de 42 632.52 € TTC pour réparer pratiquement toutes les routes de notre commune, est soumis au vote du conseil :

✓ **Validé 5 voix pour. Délégation au maire pour signer tous les documents nécessaires**

2026.02 DEVIS POUR RÉPARATION CONDUITE EAU ENTRE LA CAPTATION ET LE RÉSERVOIR

La conduite entre la captation de l'eau et le réservoir en haut du village est rompue. Plus d'eau n'arrive au réservoir depuis début janvier.

Le Maire expose deux devis réalisés par deux entreprises différentes : l'entreprise BENETRUY TP et l'entreprise SALINS TPM.

L'entreprise BENETRUY propose de poser un regard avec une ventouse automatique pour évacuer l'air du conduit et pour séparer les 220 m linéaire de conduit en un point central. Ensuite il propose de changer une moitié de la conduite (la partie cassée) pour une somme de 16 638 € TTC (sans utilisation du brise roche).

L'entreprise SALINS TPM propose de sonder pour trouver la fuite à l'aide de caméra et de réaliser une réparation, pour une somme de 1 800 € TTC

Après un débat entre tous les conseillers, le choix a été de réaliser les travaux les moins onéreux car une étude sur la totalité de notre réseau d'eau devrait être réalisée. Grâce à cette étude, nous serons à même d'aller chercher des aides financières pour nous aider dans nos travaux. L'urgence pour aujourd'hui c'est de pouvoir récupérer l'eau du captage du haut

Devis BENETRUY TP : 0 voix pour, 0 abstention

Devis SALINS TPM : 5 voix pour



2026.03 ÉTUDES SUR NOTRE RÉSEAU D'EAU

Le réseau d'eau sur la commune de Saint Thiébaud est compliqué avec des frais d'entretien important. La qualité de l'eau est bien entendu un résultat de notre système. Le conseil en parle régulièrement et, aujourd'hui, veut savoir comment faire pour améliorer considérablement ce souci.

Mr le maire a contacté le SIEDEC pour avoir une analyse complète de notre système, avoir un planning avec les urgences à pointer et une première approche financière pour savoir réellement où nous allons.

Après un tour d'installation du réseau de notre village avec deux personnes du SIEDEC, un devis a été réalisé pour cette étude.

Le devis s'élève à 9 582.00€ TTC

✓ Validé à 5 voix pour. Délégation au maire pour signer tous les documents nécessaires

2026.04 REMBOURSEMENT DES CADEAUX DE NOS AYEUX

En Fin d'année dernière, Mr JUGE Guilhem a pris la responsabilité de faire réaliser des corbeilles garnies à la fromagerie de Salins Les Bains. N'ayant pas de compte chez eux, ils ont demandé à Mr JUGE de régler la facture.

La facture de 212.16 € TTC a été exposée au conseil pour une demande de remboursement à Mr JUGE Guilhem.

Le conseil procède au vote :

✓ Validé 5 voix pour. Délégation au maire pour effectuer le remboursement à Mr JUGE Guilhem

Questions Diverses :

-Information et demande du trail du cirque à cheval. Ils vont passer sur notre commune le samedi 21 mars pour leur plus grand parcours et demande à la mairie si nous pouvons mettre à disposition la salle conviviale et un accès à l'eau. Ils auront également besoin de la place de la mairie pour y installer un chapiteau. Après un tour de table, le conseil est favorable à leur demande. Si des personnes veulent s'investir en tant que bénévoles, elles seront les bienvenues. Il faudra juste voir avec les organisateurs de la manifestation.

-Les cloches sonnent à nouveau sur notre village. Pour le moment, elles sonnent à 8h, 12h, 16h et 19h. nous avons eu quelques remontées de villageois sur l'horaire de 16h. Pour l'instant le programme est lancé comme cela mais il est modifiable. La personne qui nous a installé l'appareil doit repasser pour programmer le GLA et ajuster les réglages.

-Une remarque a été faite par rapport aux dernières analyses d'eau qui avait été sollicitée par Mr le maire :

Odeur inacceptable le vendredi 9 janvier en fin d'après

Prélèvement réalisé sur la commune le lundi 12 janvier

Analyse provisoire nous donnant autorisation de reprendre la consommation de l'eau le vendredi 16 janvier

Analyse définitive le lundi 19 janvier

Cette remarque reprochait les différents délais que nous avons pu avoir. Mr le maire explique qu'il a fait ce qu'il avait à faire au plus vite mais qu'après nous étions dépendant de l'ARS. Son seul regret c'est de ne pas avoir appelé le numéro d'urgence qui aurait pu (peut-être) envoyé à une personne de Nancy (centre d'urgence pour la région Grand EST) pour effectuer les prélèvements plus rapidement.

-Il faudrait reprendre divers panneaux du village. Certains ont besoin d'un coup de nettoyage, d'autres d'être resserrés ou refixés. Mr le maire va demander à notre employé communal de regarder.

-Un point également rapide a été fait sur la sécurité incendie du village. Aucun changement n'a été réalisé depuis le dernier conseil.

-Le Maire demande un échange après le conseil avec les personnes présentes dans la salle en vue des prochaines élections municipales.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h41.

Le secrétaire de séance,
VEILLARD Gwladys

Le Maire,
Nicolas Goncalves

